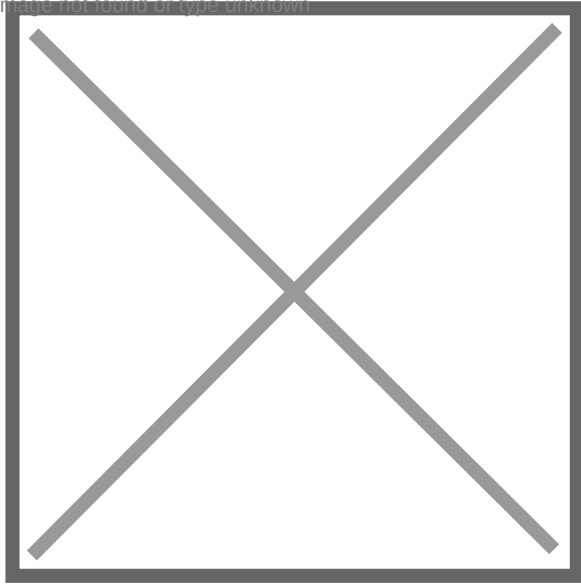


Image not found or type unknown



Interets plus élevé qu'une dette

Par **Cynat**, le **19/03/2009** à **10:28**

bonjour,
une maison de recouvrement a fait appel à des huissiers pour recouvrir une dette.
Cette dette ce compose ainsi : $\frac{1}{3}$ de creance principale et $\frac{2}{3}$ d'interet.
voila un certain temps que la le remboursement s'effectue régulièrement par petite mensualité
, jusqu'a en arriver a la valeur des $\frac{1}{3}$ de la creance principal.
Puis- je faire quelque chose afin de stopper cette dette, puisque les interets sont exorbitants
et font quand meme le double de la creance principale.
merci de vos reponses.

Par **milou**, le **19/03/2009** à **13:32**

Bonjour,

Et bien peut-être que vous acquitter de cette dette est la meilleure chose à faire vous ne croyez pas ???

Par **lawyer 57**, le **19/03/2009** à **15:16**

Bonjour,

La réponse de milou est édifiante...

Vous avez la possibilité de solliciter des délais de paiements auprès du juge d'instance de votre domicile.

Cette démarche ne peut aboutir que si vous avez des motifs légitimes pour demander ses délais (exemple si votre dette ou vos difficultés font suite à une perte d'emploi, ou une rupture de votre couple...)

Il faut bien demander dans cette hypothèse au juge de fixer une somme mensuelle de remboursement sans production d'intérêts supplémentaires.

En cas de refus ou si votre situation ne correspond pas il vous reste toujours la possibilité de recourir au surendettement en contactant la banque de france.

Celle ci peut fixer un moratoire ou supprimer même les intérêts.

Voilà bon courage et bonne journée.